

RÉSOLUTION 486-CA-7445

concernant l'émission des attestations d'études - programmes courts de deuxième et de troisième cycles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 423-CE-3411 de la commission des études du 27 février 2025;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU:

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7446

concernant une demande de dérogation au taux minimum de perception de frais indirects (FIR) pour une subvention de recherche octroyée à deux professeurs du Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la demande de financement faite au Centre de recherches pour le développement international (CRDI) dans le cadre de l'Initiative sur les aspects négligés de la santé et des droits sexuels et reproductifs en Afrique subsaharienne (ANeSA) par les professeurs Drissa Sia (co-chercheur principal) et Eric Tchouaket Nguemeleu (co-chercheur) du Département des sciences infirmières en collaboration avec le Docteur Yentéma Onadja de l'Université Joseph Ki-Zerbo du Burkina Faso;

ATTENDU la décision du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) d'octroyer le financement aux professeurs Drisa Sia et Eric Tchouaket Nguemeleu, d'une durée de 36 mois (2025-2028) pour le projet intitulé : « Mieux prendre en compte les Aspects Négligés de la Santé et des droits sexuels et reproductifs des adolescentes et femmes migrantes et déplacées internes des quartiers informels du Burkina Faso : Le projet TRANSFORMER »;

ATTENDU que le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) indique que les frais indirects à la recherche autorisés sont de 13 % dans le cadre de l'appel à projets de l'initiative sur les aspects négligés de la santé et des droits sexuels et reproductifs en Afrique subsaharienne (ANeSA);

ATTENDU que selon la résolution 366-CA-5521 de l'UQO, les subventions de recherche sont assujetties à un prélèvement de FIR de l'ordre de 15 %;

ATTENDU les retombées scientifiques et pratiques anticipées pour ce projet et le renforcement des liens de collaboration entre l'Université Ki-Zerbo, l'Université du Québec en Outaouais, et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER la perception des frais indirects de 13 % pour le projet intitulé « Mieux prendre en compte les Aspects Négligés de la Santé et des droits sexuels et reproductifs des adolescentes et femmes migrantes et déplacées internes des quartiers informels du Burkina Faso : Le projet TRANSFORMER ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7447

concernant une demande de dérogation au taux minimum de perception de frais indirects (FIR) pour une subvention de recherche octroyée à une professeure du Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les nouvelles collaborations de recherche de la professeure de l'UQO Geneviève Parent avec les professeures Spearson-Goulet (UQAM) et Carpentier (UQTR);

ATTENDU que l'organisme qui finance cette recherche, le RIMAS (Regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle), est un organisme sans but lucratif (OSBL) dont la mission principale est d'offrir aux personnes intervenantes une diversité d'occasions d'échange et de transfert de connaissances en matière d'agression sexuelle;

ATTENDU que le RIMAS, en tant qu'OSBL, n'a pas de programme de financement soutenant spécifiquement les projets de recherche de grande envergure et que les fonds sont très limités, il était impossible de budgéter un montant pour des frais indirects de recherche;

ATTENDU que le montant du financement octroyé n'est que de 5 000 \$;

ATTENDU que le montant de 5 000 \$ sera entièrement dédié à la compensation des jeunes qui participeront au projet ViseAdo et à la rémunération d'une étudiante au doctorat en psychologie clinique de l'UQO pour le recrutement et la coordination du projet;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER une perception des frais indirects de l'ordre de 0 % plutôt que de 15 % pour l'étude « Les violences sexuelles à l'adolescence (Projet ViSeAdo) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7448

concernant la désignation d'une personne observatrice régulière temporaire au sein du conseil d'administration de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'article 57.6 d) dudit Règlement qui stipule que seul le conseil d'administration peut autoriser la présence de personnes observatrices régulières lors des séances des instances et que c'est à lui qu'il revient de les désigner;

ATTENDU que le statut de personne observatrice régulière confère le droit d'être formellement convoquée aux séances ordinaires, extraordinaires et sans avis, de recevoir l'avis de convocation, le projet d'ordre du jour et le dossier-séance, d'avoir droit de parole sur tout sujet à l'ordre du jour, mais sans droit de faire des propositions ou de les appuyer et sans droit de vote;

ATTENDU que le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO a désigné, le 7 février 2025, une personne professeure pour siéger au conseil d'administration de l'UQO, soit madame Stéphanie Turgeon, du Département de psychoéducation et de psychologie, et ce, afin de pourvoir le siège laissé vacant par monsieur Dimitri della Faille, le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU que la candidature de monsieur Dominique Therrien avait été soumise en remplacement de monsieur della Faille, le 19 juin 2023, mais que monsieur Therrien avait entamé un congé sabbatique le 1^{er} mai 2024 (jusqu'au 30 avril 2025), et ce, avant que le décret ne soit émis;

ATTENDU que dans l'attente de sa nomination officielle par le décret gouvernemental requis, la pratique veut que cette personne soit désignée par le conseil d'administration à titre d'observatrice régulière temporaire;

ATTENDU la recommandation de la rectrice et du président;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU:

DE DÉSIGNER madame Stéphanie Turgeon, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie, à titre d'observatrice régulière temporaire du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7449

concernant la nomination de deux membres à la commission des études

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général* numéro 1 de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

ATTENDU la résolution de l'Association générale des étudiants (AGE) désignant un étudiant;

ATTENDU l'article 103 du *Règlement général* et l'article 4.2 du *Règlement des procédures de désignation ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la convocation conjointe du Secrétariat général et du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 6 février 2025, et la désignation d'une professeure;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER

- Madame Lorraine Plourde, membre de la commission des études à titre d'étudiante, pour un mandat de deux (2) ans débutant le 18 mars 2025 et se terminant le 17 mars 2027;
- Madame Stéphanie Fecteau, membre de la commission des études à titre de professeure, pour un mandat de deux (2) ans débutant le 18 mars 2025 et se terminant le 17 mars 2027;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale



RÉSOLUTION 486-CA-7450

concernant l'affectation à un poste de cadre-conseil au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la création d'un poste de cadre-conseil au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (résolution 474-CA-7331);

ATTENDU le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par madame Diane Richard,

IL EST RÉSOLU:

D'AFFECTER madame Line Boucher à titre de cadre-conseil au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation à compter du 5 mai 2025 jusqu'à son départ à la retraite, prévu au 1^{er} juillet 2025;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'affectation de madame Line Boucher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU 14 AVRIL 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 486-CA-7451

concernant l'engagement et l'affectation d'une adjointe au Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7452

concernant le projet de modification du Règlement des études de premier cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement des études de premier cycle*;

ATTENDU la consultation auprès du corps professoral, des personnes chargées de cours, du personnel professionnel, du personnel de soutien et des personnes étudiantes;

ATTENDU le triptyque de modification du Règlement des études de premier cycle;

ATTENDU la résolution 423-CE-3416 de la commission des études du 27 février 2025 concernant le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle*;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle* tel que présenté;

D'APPLIQUER cette modification à compter du trimestre d'été 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7453

concernant l'approbation du financement temporaire relatif au projet de résidences étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*;

ATTENDU la Loi sur l'Université du Québec, articles 4 d) et f) et 31;

ATTENDU les exigences du ministère de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU le montant total du projet à la charge de l'établissement (net des subventions, mais incluant les contributions philanthropiques);

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance:

Sur proposition de monsieur Alexandre Mathieu, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER la demande faite au ministère de l'Enseignement supérieur d'autoriser une marge d'emprunt spécifique de 12 116 600 \$, pour la période allant de mars 2025 à juin 2026 pour l'Université du Québec en Outaouais pour le projet des résidences étudiantes;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à signer une offre de financement en vue d'obtenir une marge d'emprunt spécifique, pour et au nom de l'Université, pour le financement du projet de nouvelles résidences, et à obtenir les meilleures conditions d'emprunt (sous la forme de lettre de change, de billet, d'effet négociable, d'émission d'obligations, ou autres facilités de crédit) auprès des institutions financières retenues par l'Université. Ces emprunts temporaires pourraient être convertis, en partie, en prêt à long terme auprès de l'institution bancaire offrant les meilleurs termes;

D'AUTORISER la directrice du Service des finances à désigner deux responsables (coordonnateur.trice à la gestion financière) pour exécuter les transactions relatives à l'offre de financement qui sera signée, et ce, dans le respect des règlements et politiques de l'UQO;

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice du Service des finances à convertir une partie des emprunts temporaires en prêt à long terme au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7454

concernant l'engagement de l'Université du Québec en Outaouais à contribuer pour le projet de la résidence étudiante dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la demande d'aide financière acceptée par la Société d'habitation du Québec (SHQ) en vertu du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) pour la construction d'une résidence étudiante de soixante-dix-neuf (79) unités de logement;

ATTENDU que le cumul des aides financières publiques ne peut dépasser 80 % du coût total du projet;

ATTENDU qu'une contribution minimale de 20 % du coût total du projet financé par le PHAQ est exigée de la part du demandeur;

ATTENDU la recommandation de la rectrice et du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU:

DE CONFIRMER à la SHQ l'engagement de l'Université du Québec en Outaouais à contribuer pour le projet de la résidence étudiante dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec à hauteur de 20 % du coût du projet, soit six millions cent quatre-vingt-un mille quatre cent trente-huit dollars et soixante-seize sous (6 181 438,76 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7455

concernant le besoin en servitudes pour les travaux futurs sur le terrain de l'Université du Québec en Outaouais à l'intersection des boulevards Alexandre-Taché et Saint-Joseph

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que des ententes de servitudes sont nécessaires dans le cadre de différents travaux prévus sur le terrain de l'UQO par la Ville de Gatineau et Les entreprises d'utilités publiques BELL CANADA, HYDRO-QUÉBEC et VIDEOTRON S.E.N.C.;

ATTENDU que ces travaux sont situés à proximité de la future résidence étudiante et du chemin d'accès de l'UQO à l'intersection des boul. Alexandre-Taché et Saint-Joseph. Ils permettent notamment, la construction d'un collecteur pluvial et l'aménagement d'un tronçon d'une piste cyclable par la Ville de Gatineau, la réfection d'une ligne aérienne par Hydro-Québec et d'une nouvelle ligne de distribution d'énergie électrique et de télécommunication vers le futur dôme et le bâtiment d'accueil de la Ville de Gatineau;

ATTENDU la compensation financière pour l'ensemble des projets de servitude payables à l'UQO est de cent deux mille trois cents dollars (2 300 \$);

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale à signer les promesses de cession de servitude et les documents de servitude subséquents avec la Ville de Gatineau et Les entreprises d'utilités publiques BELL CANADA, HYDRO-QUÉBEC et VIDEOTRON S.E.N.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7456

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences comptables

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Interdisciplinarité en sciences comptables »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 10 février 2025;

ATTENDU la résolution UQO-DCTB-365x-1505 de la 365^e réunion de l'assemblée départementale des sciences comptables tenue le 21 février 2025 recommandant l'embauche de madame Camille Lemay-Brousseau;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Camille Lemay-Brousseau;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU l'article 2.4 des *Critères d'embauche des professeurs* de l'UQO (critères particuliers) « Pour les secteurs de fiscalité, certification et interdisciplinarité du Département des sciences comptables : posséder un grade de deuxième cycle dans la discipline ou une discipline connexe, compter au moins trois (3) ans d'expérience de pratique pertinente et détenir le titre de comptable professionnel agréé (CPA). »;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER madame Camille Lemay-Brousseau à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Interdisciplinairé en sciences comptables » au Département des sciences comptables, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1^{er} mai 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Camille Lemay-Brousseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7457

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Comptabilité et contrôle de gestion »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 17 février 2025;

ATTENDU la résolution UQO-DCTB-365x-1504 de la 365^e réunion de l'assemblée départementale des sciences comptables tenue le 21 février 2025 recommandant l'embauche de monsieur Manh-Chiên Vu;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Manh-Chiên Vu;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER monsieur Manh-Chiên Vu à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Comptabilité et contrôle de gestion » au Département des sciences comptables, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1^{er} mai 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Manh-Chiên Vu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7458

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences comptables

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Certification »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 17 février 2025;

ATTENDU la résolution UQO-DCTB-365x-1503 de la 365^e réunion extraordinaire de l'assemblée départementale des sciences comptables tenue le 21 février 2025 recommandant l'embauche de madame Élodie Nadeau;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Élodie Nadeau;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU l'article 2.4 des *Critères d'embauche des professeurs* de l'UQO (critères particuliers) « Pour les secteurs de fiscalité, certification et interdisciplinarité du Département des sciences comptables : posséder un grade de deuxième cycle dans la discipline ou une discipline connexe, compter au moins trois (3) ans d'expérience de pratique pertinente et détenir le titre de comptable professionnel agréé (CPA). »;

ATTENDU l'article 2.5 des *Critères d'embauche des professeurs* de l'UQO (critères particuliers) « Dans le cas de l'embauche d'un professeur avec un statut autre que professeur régulier, le critère d'embauche général 1.1 ainsi que les critères d'embauche particuliers 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 peuvent ne pas s'appliquer intégralement. Les critères applicables dans ce cas doivent être convenus, et ce, pour chaque embauche, entre l'assemblée départementale concernée et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. »;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER madame Élodie Nadeau à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « Certification » au Département des sciences comptables, au site de travail Gatineau, pour un contrat non renouvelable de deux (2) ans débutant le 1^{er} mai 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Élodie Nadeau.



RÉSOLUTION 486-CA-7458

concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences comptables

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7459

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de droit

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 19 février 2025;

ATTENDU la résolution UQO-DD-030-0129 de la 30^e réunion de l'assemblée départementale de droit tenue le 20 février 2025 recommandant l'embauche de monsieur Félix Mathieu;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Félix Mathieu;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER monsieur Félix Mathieu à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Droit » au Département de droit, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} mai 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Félix Mathieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Quellet



RÉSOLUTION 486-CA-7460

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Génie électrique »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 17 février 2025;

ATTENDU la résolution UQO-DII-3593 de la 353^e réunion de l'assemblée départementale d'informatique et d'ingénierie tenue le 19 février 2025 recommandant l'embauche de monsieur Miloud Rezkallah;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Miloud Rezkallah;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER monsieur Miloud Rezkallah à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Génie électrique » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} mai 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Miloud Rezkallah.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet



RÉSOLUTION 486-CA-7461

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Informatique »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 7 février 2025;

ATTENDU la résolution UQO-DII-3594 de la 353^e réunion de l'assemblée départementale d'informatique et d'ingénierie tenue le 16 février 2025 recommandant l'embauche de madame Hajar Moudoud;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Hajar Moudoud;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER madame Hajar Moudoud à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Informatique » au Département d'informatique et d'ingénierie, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} mai 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Hajar Moudoud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :



RÉSOLUTION 486-CA-7462

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Intervention infirmière »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 21 février 2025;

ATTENDU la résolution UQO-DSI-1661 de la 290^e réunion de l'assemblée départementale des sciences infirmières tenue le 21 février 2025 recommandant l'embauche de madame Caroline René;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Caroline René;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu.

IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER madame Caroline René à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} septembre 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à madame Caroline René à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Caroline René.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet

Secrétaire générale



RÉSOLUTION 486-CA-7463

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-sixième réunion tenue le lundi 17 mars 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Intervention infirmière »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 21 février 2025;

ATTENDU la résolution UQO-DSI-1660 de la 290^e réunion de l'assemblée départementale des sciences infirmières tenue le 21 février 2025 recommandant l'embauche de madame Johanne Déry;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Johanne Déry;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Alexandre Mathieu,

IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER madame Johanne Déry à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1^{er} mai 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Johanne Déry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :